

Chavannes-le-Chêne, le 13 novembre 2020

Préavis no 5 /2020

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT
LE BUDGET 2021**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2021 comprend le coût de fonctionnement annuel de notre commune, les charges imposées par le canton, groupement scolaire et social ainsi que les associations intercommunales. Ces charges augmentent car elles sont progressives à l'accroissement de notre population.

Charges

Administration générale : En 2021, il y aura les élections communales soit une augmentation de travail pour le bureau du Conseil.
Le plan comptable a été modifié et les charges & revenus du contrôle des habitants ont été imputées au chapitre « 62 ».

Ecoles : Augmentation des coûts scolaires liés aux différentes modifications du collège d'Yvonand et à l'accroissement de notre population qui passent de **CHF 140'437.10** en 2019 à **CHF 180'000.-** budgétés en 2021.

Services des eaux : L'AIEMGF a dû augmenter le prix de l'eau à **CHF 1.30** en lieu et place de **CHF 1.10** afin de couvrir les nouvelles charges d'analyse des sources & STAP. Pour le moment, cette augmentation ne sera pas répercutée sur notre population.

Revenus

Impôts : Les entrées relatives aux impôts sont en augmentation car notre population continue à s'accroître.

Bâtiments : Il y a une diminution des revenus liés aux locations. Une des salles du collège étant actuellement vacante.
Les écoles de l'arrondissement d'Estavayer et la Gym dames de Murist ne louent plus la grande salle pour leur cours de gym.

Ordures ménagères : Nous ne recevons plus de ristourne sur le papier et le carton.

Défense incendie : Le garage au-dessous de la grande salle n'est plus loué par le SDIS.

La Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2021, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

Article 1 : Le budget communal pour l'année 2021, est arrêté comme suit :

Total des Dépenses : **CHF 1'017'950.00**

Total des Recettes : **CHF 1'018'600.00**

soit un bénéfice de : **CHF 650.00**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

F. Marmier

C. Badel